

PROCÈS-VERBAL BUREAU COMMUNAUTAIRE DU LUNDI 8 AVRIL 2024

L'an 2024, le 8 avril 2024 à 18:30, le bureau communautaire de la Communauté de communes de Sézanne - Sud-Ouest Marnais s'est réuni exceptionnellement à l'ancien gymnase – rue du Mazelot à Anglure, sous la présidence de Monsieur LAURENT Cyril, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit ou par voie électronique aux membres du bureau communautaire le 28/03/2024.

<u>Présents</u>: M. LAURENT Cyril, Président, M. BASSAC Benoît, Mme BRIER Angélique, Mme CABARTIER Karine, Mme CARTON Dany, Mme COULON Annie, M. COUTENCEAU Nicolas, M. DUFOUR Olivier, M. ESPINASSE Frédéric, M. FESSARD Noël, M. GERLOT Yves, M. GOMES DE PINHO Daniel, M. GRUAT Cyrille, M. HEWAK Sacha, M. LAHAYE José, Mme LASSEAUX Annick, Mme LEROY Brigitte, M. MARTIN Bruno, M. ORCIN Frédéric, M. THUILLIER Jean-François

Excusés: Mme CAIN Patricia, M. LEGLANTIER Jean-Christophe

Excusés ayant donné procuration: M.DUPONT Thierry à M. COUTENCEAU Nicolas

<u>Absents</u>: M. AGRAPART Jean, M. BATONNET Jean-Luc, M. BENOIST Jean-Louis, M. CACCIA Jean-Paul, M. POUZIER Claude, Mme ROYER Patricia, M. VALENTIN Patrice

A été nommé(e) secrétaire de séance : Mme CARTON Dany

	Nombre de membres				
	En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote		
	30	20	21		

POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Adoption à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 26 février 2024.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet le procès-verbal au vote.

Celui-ci est adopté à l'unanimité.

Nombre de membres					
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote			
30	20	21			
	Vote				
,	A l'unanimité				
Contre :	Pour : 21 Contre : 0 Abstention : 0				

BC2024_006 – Dépôt d'une déclaration préalable pour le changement de destination de l'ancien gymnase d'Anglure

La CCSSOM possède un bâtiment dénommé ancien gymnase qui sert de lieu de stockage de matériels pour les services techniques et la régie eau et assainissement.

Fiscalement, ce local est toujours enregistré sous son ancienne destination, à savoir un parc de stationnement couvert, autrefois utilisé par la régie des transports scolaires. Or, ce local n'est plus loué depuis avril 2018.

Afin de pouvoir bénéficier d'une exonération de la taxe foncière, il est nécessaire de procéder à un changement de destination.

Le Bureau communautaire, compétent pour cette action, doit autoriser Monsieur le Président à signer et déposer la déclaration préalable auprès de la commune d'Anglure sur laquelle le bien est situé.

Après avoir entendu l'exposé de M. Frédéric ESPINASSE, vice-président, en charge de la voirie, de l'urbanisme et de la commande publique,

Et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité

DECIDE

• **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer et déposer une déclaration préalable en mairie d'Anglure.

Monsieur le Président, en l'absence de questions, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.



BC2024_007 - Tableau des effectifs - Créations, modifications et suppressions de postes

Au 1^{er} décembre 2023 le tableau des effectifs fait mention de 173 postes pourvus soit en 144.10 ETP et 8 postes non pourvus soit en ETP 4.95 soit au total **181 postes.**

Il convient aujourd'hui d'actualiser le tableau des effectifs afin de l'adapter aux besoins de recrutement.

1- 3 Créations de poste

- <u>Direction des services techniques Service de l'Eau suite au départ de l'animatrice actuelle</u> recrutée en catégorie A
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des Techniciens territoriaux en qualité d'animateur de l'eau à temps complet.
 Ce poste sera financé à hauteur de 80 % par l'agence de l'Eau durant 4 ans.
- Direction des services techniques Service Bâtiment afin de renforcer l'équipe actuelle.
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des Adjoints techniques territoriaux en qualité d'agent de maintenance au sein de l'équipe technique à temps complet.
- <u>Direction Générales des services création suite à un nouveau besoin au sein de la collectivité.</u>
 - 1 poste dans le cadre d'emploi des Attachés territoriaux en qualité de chargé(e) de communication-community manager à temps complet.

Le tableau des effectifs fera mention au 8 avril 2024 de 176 postes pourvus soit en 146.36 ETP et 8 postes non pourvus soit en ETP 7.56 soit au total **184 postes.**

Après avoir entendu l'exposé de Mme Annie COULON, Conseillère déléguée chargée des pompiers intercommunaux, de la défense extérieure et des ressources humaines,

Et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

• DE CREER les postes suivants :

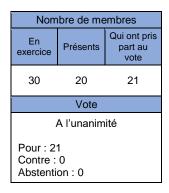
08/04/2024									
FILIERE	Nombre d'agents sur emplois pourvus	En équivalent temps plein	Nombre de postes vacants	Postes vacants en ETP	totaux				
Administrative	19	17,79	2	2	21				
Animation	61	47,33	1	0,99	62				
Culturelle	5	5	1	0,57	6				
Sanitaire et sociale	16	15,71	0	0	16				
Sportive	4	4	0	0	4				
Technique	71	56,53	4	4	75				
TOTAL	176	146,36	8	7,56	184				

- **DE PRECISER** que la rémunération et le déroulement de carrière correspondront aux cadres d'emplois concernés ;
- **DE PRECISER** que dans l'impossibilité de recrutement de fonctionnaires, les postes pourront être pourvus par un agent contractuel de droit public.

Question d'Angélique BRIER, maire de Grange sur Aube, qui se souvient qu'un poste avait déjà été créé sur cette mission. Le Président lui répond qu'en effet, mais qu'il s'agissait d'un poste de catégorie A mais que nous recrutons un poste de catégorie B au regard de la formation de l'agent.

Monsieur le Président, en l'absence de questions supplémentaires, soumet la délibération au vote.

Celle-ci est adoptée à l'unanimité.



QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Président clôture la séance à 18h40 et remercie les participants.

La prochaine réunion du bureau communautaire est prévue le lundi 13 mai 2024 à 19h.

Le Président,

Cyril LAURENT

andure is

Le secrétaire de séance,

Frédéric ORCIN